



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, route 271, le mardi 27 septembre 2022 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Coralie Rodrigue

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Line Lessard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

125060-09-2022 Il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 5 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TRAVAUX PUBLICS

3. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET SOUTIEN / PROJET NOUVELLE RUE PARC INDUSTRIELLE

LOISIR – BIEN-ÊTRE

4. RÉOLUTION D'INTÉRÊT EN VUE DE L'ACQUISITION DU TERRAIN DU PRESBYTÈRE
5. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CLOTURE DE LA SEANCE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

125061-09-2022

3. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET SOUTIEN / PROJET NOUVELLE RUE PARC INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benoît-Labre a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benoît-Labre s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benoît-Labre choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux.

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité de Saint Benoît-Labre, monsieur Olivier Lachance du service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Olivier Lachance du service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports (MTQ).

4. RÉSOLUTION D'INTÉRÊT EN VUE DE L'ACQUISITION DU TERRAIN DU PRESBYTÈRE

125062-09-2022

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite réaliser un projet de centre de la petite enfance (CPE) sur le terrain situé au 54, rue de la Fabrique à Saint-Benoît-Labre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de communiquer à la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques les points suivants :

Que la Municipalité confirme son intérêt envers le terrain de la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques afin de réaliser le projet de centre de la petite enfance (CPE);

Que la Fabrique confirme son intérêt à céder ou préciser ses intentions à l'égard du prix de vente du terrain situé au 54, rue de la Fabrique à la Municipalité.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

5. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

N° de résolution
ou annotation

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125063-09-2022 Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à présente séance. Il est 19 h 35.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.


JEAN-MARC DOYON, MAIRE


LINE LESSARD, D. G. - GREFF.-TRÉS. PAR INTÉRIM